

CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE FRESNES

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU *Judi 26 juin 2025* *à 19h30*

Séance du 26 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six du mois de juin

Le Conseil Municipal de FRESNES, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur TORSET Philippe, Maire.

Date de convocation : 13 juin 2025

Date d'affichage : 13 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de votants : 15

Présents : MM TORSET Philippe, CHAMPEAUX Jacky, MARIE Agnès, BELTRAN Raphaël, SAUGER-PLOUY Séverine, OLLIVIER Anne-Marie, GAUTIER Patrick, BADIER Christelle, PASINI-BERLU Sandrine, MÉMETEAU Julien, HERNANDEZ Julie, DE WEDUWE Willy, FOINARD Corine et AUDIANNE Marie-Claude.

Absents excusés : Monsieur GASNIER Hervé donne pouvoir à Mme SAUGER-PLOUY Séverine

Monsieur BELTRAN Raphaël a été désigné secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 3 AVRIL 2025

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 3 avril 2025 a été approuvé à l'unanimité, soit par 15 voix pour.

PROJETS CONSEIL DES JEUNES

Monsieur le Maire donne la parole à Mme BADIER Christelle qui présente les jeunes qui vont exposer les projets 2025 du Conseil des Jeunes. Il est précisé que les membres de ce conseil sont assidus, investis et pleins d'idées. Ils ont été très contents de participer à la commémoration du 8 mai cette année.

1/- Fête d'halloween

Le premier projet, présenté par Anaé, est l'organisation d'une fête pour halloween avec un défilé déguisé et une boum limitée à 80 enfants. Le budget nécessaire à cette manifestation est estimé à 997 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité, de valider et de financer le projet de fête d'halloween du conseil des jeunes pour un montant estimatif de 1 000 €. Il est précisé qu'ils devront veiller à la bonne exécution de cette soirée.

2/- Installation d'une tyrolienne

Le second projet présenté, par Laurine et Lucas, est l'installation d'une tyrolienne dans le parc de loisirs entre les jeux pour enfants et le terrain de pétanque. Elle serait en bois et d'une longueur de 25 mètres, avec un siège pour assurer la sécurité des plus jeunes. Elle est adaptée pour les enfants de 4 à 14 ans.

Après étude des différents devis recueillis, ils exposent ceux qu'ils ont retenu :

- L'entreprise JPP DIRECT pour la tyrolienne d'un montant de 6 106,87 € TTC
- L'entreprise LAURENCE TERRASSEMENT pour le terrassement d'un montant de 4 095,48 € TTC
- L'entreprise J2C pour le montage de la tyrolienne d'un montant de 3 576,00 € TTC

Le coût du projet se monte ainsi à 13 778,35 € TTC. Les membres du conseil des jeunes sont conscients que c'est un aménagement coûteux mais espèrent que le Conseil Municipal les suivra dans cette aventure.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 12 voix pour et 3 blancs de valider et de financer le projet d'installation d'une tyrolienne de 25 m dans le parc de loisirs et retient les devis suivants :

- L'entreprise JPP DIRECT pour la tyrolienne d'un montant de 6 106,87 € TTC
- L'entreprise LAURENCE TERRASSEMENT pour le terrassement d'un montant de 4 095,48 € TTC
- L'entreprise J2C pour le montage de la tyrolienne d'un montant de 3 576,00 € TTC

Cette dépense sera prise en investissement.

ATTRIBUTION DU MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX DE SECURISATION DE LA RUE DES ACACIAS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le rapport d'analyse des offres faisant suite à la négociation, rédigé par le Maître d'œuvre, afin de retenir l'entreprise pour l'exécution des travaux de sécurisation de la rue des Acacias.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 11 voix pour, 3 voix contre et 1 blanc d'attribuer le marché de travaux de sécurisation de la rue des Acacias à l'entreprise EUROVIA pour un montant HT de 322 630,20 €, et autorise monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement et tous les documents afférents à la bonne exécution de ce marché. Les travaux débuteront début septembre 2025.

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

Monsieur le Maire donne la parole à Mme SAUGER-PLOUY Séverine, qui propose de modifier le règlement intérieur de l'accueil périscolaire pour faire suite à des problèmes de retard à la garderie.

Il est proposé de rajouter des amendes forfaitaires supplémentaires et de prévoir des exclusions.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité, de modifier l'article 2 du fonctionnement de la garderie comme suit :

- A partir du 3^{ème} retard une amende de 15 € sera appliquée pour chaque retard supplémentaire.
- A partir du 7^{ème} retard une exclusion temporaire d'une journée pourra être envisagée et à partir du 10^{ème} retard cette exclusion pourra être portée à 1 semaine et répétée au besoin.
- Ces mesures sont cumulatives.

TARIFS DES REPAS PRIS A LA CANTINE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le calcul du prix de revient d'un repas à la cantine scolaire, qui s'élève à environ 7,73 €, en prenant en compte l'achat des denrées alimentaires, les frais d'énergie, de chauffage, d'eau, de produits d'entretien et les salaires des employées. Le prix actuel du repas demandé aux familles est de 3,53 €. La commune finance donc sur ses ressources propres 4,20 € par repas, soit plus de 50 000 € sur l'année 2024. La question se pose d'augmenter au 1^{er} septembre 2025 le prix des repas facturés aux familles.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 11 voix pour, 3 voix contre et 1 blanc de ne pas augmenter les tarifs de la cantine scolaire au 1^{er} septembre 2025.

TARIFS GARDERIE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le calcul du prix de revient d'un enfant en garderie qui s'élève à environ 65 € par mois ou 18,60 € de l'heure. Actuellement, les tarifs demandés aux parents sont de 25 € par mois ou 4,50 € par jour pour les inscriptions occasionnelles. Faut-il augmenter le prix de la garderie pour la prochaine rentrée de septembre 2025 ?

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 9 voix pour, 4 voix contre et 2 blancs de ne pas augmenter le tarif de garderie pour le 1^{er} septembre 2025.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL STAGIAIRE A 19/35^{ème}

Monsieur le Maire rappelle qu'actuellement, la personne qui a été recrutée pour effectuer la garderie et la surveillance du midi pour l'année scolaire 2024-2025 est en contrat CAE, qui est un contrat aidé par l'état. Le renouvellement de ce type de contrat n'est plus possible depuis le 10 avril 2025.

Il est donc proposé de modifier le poste actuel, non pourvu, d'adjoint technique territorial à 17,62/35^{ème} à 19/35^{ème} afin de rajouter les heures de ménage de la garderie qui n'étaient pas prévues lors de la création du poste en 2023 et qui sont effectuées maintenant par cette personne, afin de pouvoir la nommer stagiaire. Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 14 voix pour et 1 blanc d'augmenter le temps de travail du poste d'adjoint technique territorial à 17,62/35^{ème} à 19/35^{ème} afin d'adapter ce poste aux besoins actuels.

FIXATION ET REPARTITION DES SIEGES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité d'élargir le nombre d'élus siégeant au prochain conseil communautaire et de passer de 55 à 62 élus, et dans ce cas, le nombre de représentants pour la commune de Fresnes passerait à 2 au lieu d'1 actuellement, la parité devant être appliquée.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour de fixer à 62 le nombre de sièges du Conseil Communautaire de la Communauté de communes Val de Cher-Controis.

PARTICIPATION DE LA COMMUNE A L'ACHAT D'UN RECUPERATEUR D'EAU

Monsieur le Maire donne la parole à Mr MÈMETEAU Julien qui expose le projet d'aider les Fresnois pour l'achat d'un récupérateur d'eau. Il propose diverses options de participation qui se font dans d'autres communes.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter pour ou contre le projet de participation à l'achat d'un récupérateur d'eau.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 12 voix pour et 3 blancs de retenir le projet de participation à l'achat d'un récupérateur d'eau pour les Fresnois.

Monsieur le Maire propose ensuite de délibérer sur les conditions d'aide à cet achat.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 12 voix pour et 3 blancs de :

- Limiter l'achat à 1 récupérateur d'eau par foyer Fresnois
- Participer à hauteur de 50 % de la facture avec un plafonnement de remboursement à 50 €
- Limiter cette aide à un budget communal de 5 000 €

Un document de demande de remboursement sera rédigé auquel il faudra joindre la facture d'achat, un justificatif de domicile et un RIB.

FONCTIONNEMENT DU SERVICE PUBLIC DECI (défense extérieure contre l'incendie)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour faire suite à la délibération prise lors de la précédente réunion sur la création du service DECI (défense extérieure contre l'incendie), une nouvelle délibération doit être prise concernant son fonctionnement.

Il donne à cet effet lecture du projet de délibération reçu par le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours).

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité, de fixer l'organisation du service DECI de la manière suivante :

1- En régie propre.

Les services municipaux seront en charge de :

- La gestion administrative du service public de la DECI
- La gestion de la signalisation de la DECI
- La gestion de l'accessibilité et de la protection de la DECI
- La gestion de la maintenance préventive des PENA publics

2- En régie par le biais de prestations de service.

Les services municipaux seront en charge, dans le respect du code des marchés publics, d'organiser avec des prestataires privés au travers de prestations de service :

- La gestion de la signalisation de la DECI
- La gestion de l'accessibilité et de la protection de la DECI
- La gestion de la maintenance préventive des PEI publics sous pression
- La gestion de la maintenance corrective des PEI publics sous pression.
- La gestion de la maintenance préventive des PENA publics
- La gestion des contrôles techniques pour les PEI publics sous pression
- L'implantation, la suppression, le déplacement des PEI publics sous pression
- L'implantation, la suppression, le déplacement des PENA publics

Les appels d'offre, contrats et conventions passés dans le cadre de l'organisation du service public contrats seront annexés en annexe 6 de l'arrêté municipal de la DECI.

RAPPORT SUR L'EAU 2023

Monsieur le Maire donne lecture du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2023, afin que le Conseil Municipal délibère, comme la réglementation l'impose.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité :

- D'adopter le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- De transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- De mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- De renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

RAPPORT SUR L'ASSAINISSEMENT 2023

Monsieur le Maire donne lecture du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2023, afin que le Conseil Municipal délibère, comme la réglementation l'impose.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Le Conseil Municipal après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité :

- D'adopter le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- De transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- De mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- De renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

AVIS PARC AGRIVOLTAÏQUE

Monsieur le Maire, pour donner suite à la réunion publique sur le projet agri-photovoltaïque qui a eu lieu le 5 juin dernier, informe le Conseil Municipal que la Commune peut donner un avis consultatif validant ou non ce projet de parc agrivoltaïque combinant une exploitation agricole ovine et une production d'électricité renouvelable de 8,9 ha sur une surface de parcelles de 38,9 ha situées sur les communes de Fresnes et du Controis-en-Sologne. Il est précisé que la plupart des habitants proches du lieu d'implantation sont hostiles au projet.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur ce projet.

Le Conseil Municipal, après délibération, se prononce contre le projet agrivoltaïque par 3 voix contre et 12 blancs.

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il nous reste encore 14 765 € de fonds de concours 2023-2025 à demander à la Communauté de Communes Val de Cher-Controis.

Il est proposé de demander le solde, soit les 14 765 € pour le projet de travaux de sécurisation de la Rue des Acacias.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité, de solliciter auprès de la Communauté de communes Val de Cher-Controis le solde du fonds de concours qui nous avait été alloué pour 2023-2025, soit 14 765 € pour nos travaux de sécurisation de la rue des Acacias.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- Que la communauté de Communes aide à hauteur de 200 € pour l'achat d'un vélo électrique chez les concessionnaires agréés. La liste est visible sur le site de la communauté de communes Val de Cher-Controis.
- Que le rassemblement pour le 14 juillet est à 10h15 sur le parking de la Mairie avec un défilé animé par Contres-ut à 10h30. Les élus disponibles ce jour-là sont les bienvenus pour la bonne organisation de cette manifestation.
- Qu'un de nos employés communaux a démissionné au 1^{er} juillet 2025
- Que l'arrêt de bus scolaire va être décalé rue des Rasoirs pour une durée test d'un an.

Madame SAUGER-PLOUY Séverine informe le Conseil Municipal :

- Que la bibliothèque fait une opération mangeur de livres avec la librairie de Pontlevoy : 4 ouvrages sélectionnés sont à lire. Un vote désignera ensuite le livre préféré des lecteurs.
- Que les activités jeux du mercredi se poursuivent
- Que la rentrée scolaire 2025-2026 se prépare, avec l'arrivée d'une nouvelle institutrice pour les CM en remplacement de l'instituteur actuel qui va enseigner dans un IME à Crouy-Sur-Cosson.

- Que la fête de l'école est toujours prévue le 28 juin avec un barbecue partie, et projet de musique organisé par l'association des parents d'élèves. Le spectacle des enfants est à 14h30 et la remise des calculatrices prévue à 15h30.
- Que l'effectif prévisionnel de la prochaine rentrée scolaire est de 97 élèves.

Madame MARIE Agnès informe le Conseil Municipal que comme l'année passée le repas des aînés se fera le 1^{er} samedi de décembre, soir le 6 décembre. La question du prix des colis et de la participation au repas a été soulevée.

Monsieur CHAMPEAUX Jacky informe le Conseil Municipal :

- D'un projet, encore à l'étude de plantation de pommiers entre l'école et le verger conservatoire de Mont-Près-Chambord.
- Que des travaux de calage de rive Rues de la Bièvre, du Vert Bois et Mesneuil vont débuter début juillet.

Monsieur BELTRAN Raphaël informe le Conseil Municipal :

- Sur le retour positif du ciné plein air avec une fréquentation d'une centaine de personnes.
- Que le bulletin de juillet est en route, une réunion sera organisée début juillet pour une parution vers le 20 juillet.
- Que la fête de Fresne et l'organisation du forum des associations se préparent, avec une incertitude sur le tir du feu d'artifice due aux conditions climatiques.

Monsieur DE WEDUWE Willy demande :

- Où les agents communaux lavent les tondeuses et matériels ? ont-ils un bac de rétention avec une dalle ? Non un devis sera à faire.
- Où en est la sécurisation de la plateforme du hangar communal
- Si le problème du fossé Rue de l'Orme a avancé ? et qu'un arbre est tombé entre la rue du Gué Fagot et la rue de l'Orme

Madame AUDIANNE Marie-Claude demande si une réunion publique est prévue concernant les travaux de sécurisation Rue des Acacias.

Madame FOINARD Corine demande :

- Si le carré d'herbe peut être tondu au cimetière car pas fait lors du nettoyage pour le 8 mai et demande pourquoi un petit muret a été retiré auprès d'une tombe d'un particulier.
- Si un flyer peut être fait et distribué pour rappeler les horaires concernant les bruits de voisinage.
- Que le panneau rue du Mesneuil soit nettoyé et voir s'il est possible d'installer un miroir au carrefour de la rue du Mesneuil et de la rue des Rasoirs.
- Combien de jeunes ont profité de l'aide au permis depuis sa mise en place ?

La séance est levée à 21h50

Le Maire,
P. TORSET.